Délibération n°2017-11-06-22

Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dans sa séance plénière du 6 novembre 2017, sous la présidence de M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université de Montpellier,

Vu l'avis du Conseil de l'UFR d'Odontologie réuni le 29 septembre 2017,

Le Vice-Président du Conseil d'Administration entendu,

a délibéré :

Objet : UFR d'Odontologie - Approbation de tarifications diverses.

Après s'être assuré du quorum, le Président de l'Université indique aux membres qu'il s'agit de se prononcer sur deux tarifications :

- Tarif de remplacement de badge ou clé : 15 €.
- Travaux de reprographie.

Suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président demande aux membres de se prononcer.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 37	
Membres présents et représentés : 28	Pour : 28
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0
Suffrages valablement exprimés : 28	Abstention : 0

Ce tarif de remplacement de badge ou clé et ces travaux de reprographie (ci-joints en annexe) sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 7 novembre 2017.

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ

Classée au recueil des délibérations sous la référence : 2017-11-06-22-deliberation-ca-um-ufr-odontologie-tarifications-badge-et-reprographie.

UFR ODONTOLOGIE

DÉLIBÉRATION N° 2017-9/7

Le Conseil d'UFR, dans sa séance plénière du vendredi 29 septembre 2017

a délibéré :

Objet : **Tarifs 2018**

Travaux de reprographie

	Noir et blanc	Couleur
	Papier blanc A4 – 80gr	Papier blanc A4 – 80gr
Recto	0.15 €	0.40 €
Recto / verso	0.25 €	0.70 €

Le prix s'étend pour une copie recto A4.
Prix recto A3 = prix X 2
Prix recto / verso A3 = prix X 4
Majoration de 0.10 € par copie pour les tirages sur papier couleur.
Majoration de 0.15 par copie pour les tirages sur papier couché ou bristol.

Le Conseil d'UFR approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs des travaux de reprographie.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Montpellier le 29 septembre 2017

Le Directeur d'UFR

Professeur Philippe GIBERT